

# Extension de garantie

2 + 3 = 5 ANS



**Faites le  
choix de la  
sérénité à  
long terme !**



L'extension de garantie est possible pour les destructeurs de documents coupe fibre (CF) et coupe croisée (CC) :

**IDEAL 2245 / 2265**

**IDEAL 2270 / 2445**

**IDEAL 2465 / 2503**

**IDEAL 2604 / 3104**

## Extension de garantie France pour les destructeurs de documents IDEAL

Les conditions contractuelles suivantes s'appliquent :

### 1. La garantie prolongée : combien de temps dure-t-elle et quand commence-t-elle ?

1.1. CLEMENTZ-EUROMÉGRAS accorde une garantie de deux ans à compter de l'achat du matériel de marque IDEAL qu'il vend. Avec l'extension de garantie optionnelle, disponible pour certains destructeurs hors modèles P-6 et P-7, CLEMENTZ-EUROMÉGRAS prendra en charge les frais de réparation pendant trois années supplémentaires, immédiatement après la garantie initiale, soit cinq ans en tout. La facture d'achat (mentionnant le numéro de série et l'achat de la garantie prolongée) sert de preuve de l'extension de garantie. Un certificat peut-être délivré sur demande.

1.2. La réparation de l'appareil ou son remplacement n'entraînent pas une prolongation de la durée du contrat.

### 2. Conditions préalables

2.1. Le destructeur et la garantie prolongée ont été achetés en même temps (et figurent sur une même facture) auprès de revendeurs agréés en France.

2.2. L'appareil est situé en France Continentale.

2.3. L'extension de garantie n'est valable que pour un seul destructeur à la fois et n'est pas transférable à d'autres destructeurs.

2.4. Les prestations dans le cadre de l'extension de garantie sont fournies exclusivement en France Continentale.

### 3. Contenu et portée de l'extension de garantie

3.1. Les défauts de l'appareil seront corrigés gratuitement dans un délai raisonnable, soit

en réparant, soit en remplaçant le destructeur, et après autorisation de retour par notre service technique (demande par mail avec votre facture d'achat mentionnant le numéro de série du destructeur et l'achat de la garantie prolongée à envoyer à l'adresse email : [technique@clementz-euromegras.com](mailto:technique@clementz-euromegras.com)). Après avoir correctement protégé et emballé la tête du destructeur, elle est à retourner en atelier pour réparation / remplacement, à vos frais et risques. Les frais de port retour (après réparation) en France Continentale, de main-d'œuvre et de pièces détachées, sont pris en charge par CLEMENTZ-EUROMÉGRAS (livraison RdC devant la porte du destinataire, sans contrainte d'accès). Les pièces ou dispositifs échangés deviennent la propriété de CLEMENTZ-EUROMÉGRAS.

3.2. Les services dans le cadre de l'extension de garantie ne peuvent être effectués que par CLEMENTZ-EUROMÉGRAS.

3.3. Si la réparation est non rentable ou impossible, le client reçoit en échange standard un appareil identique ou équivalent, voire un appareil neuf.

3.4. La livraison de consommables et d'accessoires n'est pas comprise dans le champ d'application des services de garantie.

### 4. Ce qui n'est pas assuré

4.1. Mauvais montage, installation, par exemple non-respect des règles de sécurité en vigueur ou des instructions écrites pour l'utilisation, l'installation et le montage.

4.2. Utilisation abusive.

4.3. Dommages délibérés.

4.4. Usure normale.

4.5. Le non-respect des opérations d'entretien (dont une lubrification régulière) et de nettoyage selon le mode d'emploi.